

Compte rendu de l'audience disponible sur le site
SNEP-FSU 95 :
<http://www.snepfsu-versailles.net/viesynd/95>

Une écoute attentive...un changement de regard... reste maintenant à enfin concrétiser ces engagements

Mme CAVECCHI, vice-présidente du Conseil Général du Val d'Oise, chargée de l'Education et de l'Enseignement Supérieur :

«Je suis d'accord pour qu'on formule une nouvelle fois une recommandation...»

... à propos des crédits EPS.

M.HERBET, directeur en charge de l'Education et du Sport :

« C'est un problème de santé publique... Il faudrait en faire une priorité départementale ... »

... à propos de la natation

C'est grâce à vos réponses à notre enquête et à vos signatures du mail pétition* envoyé directement au CG que nous avons pu être entendus et pris au sérieux.

Concernant les crédits EPS :

Mme CAVECCHI a reconnu l'insuffisance des crédits EPS dans les collèges du Val d'Oise, aussi s'engage-t-elle à faire apparaître une recommandation dans un courrier adressé aux principaux. En effet, nous lui avons rappelé que dans les Yvelines, 15,75 euros par élève et 11.85 euros dans l'Essonne étaient recommandés pour l'EPS.

Concernant les crédits natation :

C'est sur ce point que l'écoute nous a semblé la plus constructive. En effet, ils ont reconnu la nécessité d'intervenir sur le financement des transports. Pour cela, une réunion

de travail entre l'Inspection E.P.S , le Conseil Général et le SNEP-FSU95 est prévue début octobre 2013. D'ici là, nous vous re-solliciterons certainement.

Concernant l'accès aux installations sportives:

Mme CAVECCHI et M.HERBET se sont dits étonnés par les pratiques de certaines mairies réduisant de manière drastique l'accès aux installations sportives pour les collégiens. En effet, l'application des nouveaux rythmes scolaires ainsi que la baisse du tarif de location payé par le CG (18,30 à 12,5) aux communes fait craindre une réduction de l'accès aux installations sportives.

Jugeant cela inacceptable, engagement a été pris par le CG pour intervenir auprès des communes concernées.

Restons VIGILANTS et ACTEURS sur ces points : si des engagements ont été pris, il nous appartient de les faire appliquer.